

## Modalités d'inscription 2023/2024

Vous avez déjà un compte	Vous êtes nouveau
<ul style="list-style-type: none"><li>-Vérifier vos infos sur le portail famille</li><li>-Fournir assurance scolaire</li><li>-Fournir le quotient CAF</li><li>-Accepter et signer le règlement intérieur</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-contacter le service afin d'obtenir vos identifiants</li><li>-Remplir le dossier périscolaire</li><li>-fournir les documents nécessaires</li></ul>

### Paiements:

#### Sur place

- Par chèque
- En espèce
- Par carte bancaire

En ligne sur le portail famille.

Les inscriptions et les annulations se font via le portail famille, par téléphone, par mail, ou directement à l'accueil de la mairie annexe, à l'année ou jusqu'au jour même avant 12h00.

Aucune inscription ne sera prise à l'école.

Vous pouvez inscrire ou désinscrire vos enfants le jour même jusqu'à 12h00 sur le portail famille ou auprès du service éducation.

**L'inscription à la garderie sera validée uniquement après le paiement en ligne ou au service éducation de la mairie.**

Les enfants non-inscrits ne seront pas acceptés à la garderie.

Les enfants inscrits à la garderie du soir ne pourront être récupérés **qu'à partir de 17h00.**